



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20230624-2023_78-DE
Reçu le 27/06/2023

**EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 JUIN 2023

Le samedi 24 juin 2023 à 18h00,

Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 20 juin 2023, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre VASSALLO – Dominique DALMASSO - Myriam PASTORELLI - Sébastien VASSALLO - Lucie MOULIN – Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA - Marilène DALMASSO – Caroline FRANCA – Marguerite CARBONI - Françoise VADA – Cyril LEJA - Olivier GIACOMETTI - Patricia ALUNNO – Maryse CASTELLANI

Pouvoirs : -

Absents excusés : Cédric BERGALLO -Florent REYNAUD – Elise FERRARI – Laetitia DUCHET

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	15	0	4

Mme Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023_78

Objet : 15- 7.5.1 –DOTATION CANTONALE D'AMENAGEMENT

Le Maire expose à ses collègues que la Commune de Tende bénéficie au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2023 d'une subvention de 45.800 euros du Conseil Départemental.

Conformément à la réglementation départementale, cette dotation dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage communale ne peut dépasser 80% du coût hors taxes de l'opération.

Le Maire propose à ses collègues d'affecter cette dotation de la manière suivante :

Descriptif	Montants	Montants
	HT	TTC
Reprise de calata à Granile	24 885.80	29 862.96
Enrobés rue Carabalona	25 133.59	30 160.31
VRD Mairie	17 005.00	20 406.00
TOTAL	67 024,39	80 429.27

AR Prefecture
 006-210601639-20230624-2023_78-DE
 Reçu le 27/06/2023

Le montant total des travaux ayant été évalué à 67 024,39 euros HT

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la proposition de travaux telle que décrite ci-dessus pour un montant total de 67 024,39 € HT
- Sollicite l'attribution de la subvention du Conseil Départemental au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2023, celle-ci étant affectée au niveau de 68,33 % des dits travaux HT
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des actes et documents afférents à cette opération

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
 Pour extrait conforme*

*Le Maire
 Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le: Et de la réception en Préfecture le :
